



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**SCHEMA NATIONAL DU MAINTIEN DE L'ORDRE  
PROJET DE LOI SECURITE GLOBALE  
FICHAGE DES OPINIONS  
PROJET DE LOI SEPARATISME**

**Tout.....  
Sauf des  
coïncidences !**

La multiplication de ces textes liberticides ne doit rien au hasard. Si on leur ajoute les différents états d'urgence votés depuis 2015, force est de constater que notre pays est entré dans un état d'exception.

Rien ne justifie toutes les atteintes aux libertés fondamentales (droit de manifester, droit à la liberté de la presse, libre expression des opinions) auxquelles les citoyens-nes sont soumis-es depuis la crise sanitaire, objet de tous les prétextes pour déroger aux droits fondamentaux et au Code du Travail. La volonté de criminaliser les mobilisations, de tenter de dissuader de participer à des actions collectives par la peur des débordements éventuels, à empêcher la presse et l'opinion publique de vérifier si les forces de l'ordre effectuent correctement leurs missions, sont autant d'atteintes aux libertés inconnues depuis des décennies dans notre pays. Il s'agit d'encadrer et de réprimer les manifestants. Nos organisations s'y opposent et s'y opposeront jusqu'à leur retrait.

Enfin, ces phénomènes, déjà à l'œuvre en 2016, lors des mobilisations contre la Loi Travail mais accentués sous Macron, visent à mettre en place une société de la surveillance où tout comportement, qualifié par avance de déviant, rend coupable, a priori, où les nouvelles technologies déployées (drones, caméras) alliées à une conception autoritaire du maintien de l'ordre n'ont qu'un but : **surveiller et punir tout contestataire de l'ordre établi.**

**C'est pourquoi nos organisations demandent le retrait, des décrets et projets de loi, et appellent le 30 janvier à un RASSEMBLEMENT à 11 H 00 devant la Permanence du Député FIEVET, 19 rue de la Cave, à BRESSUIRE.**

**Covoiturages depuis :**

- Niort, à 9h30, maison des syndicats,
- Melle, à 9h15, place du marché,
- Thouars, à 10h, Place Lavault.